



Conseil d'administration N°1

JEUDI 26 NOVEMBRE 2020

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Date d'envoi de la convocation : jeudi 05 novembre 2020.
Le quorum étant atteint, M.MINEUR, principal, ouvre la séance à 17h34.
Secrétariat : administration.
Le compte rendu du C.A. n°7 du 30 juin 2020
Soumis au vote

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET GÉNÉRALITÉS

A. ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

1. Approbation du compte rendu du C.A.n°7 du 30/06/2020 ;
2. Approbation de l'ordre du jour ;
3. Règlement du C.A. ;
4. Installation des commissions ;
5. Rapport annuel d'activités ;
6. Dates stage élèves de 3^{ème} ;
7. Budget ;
8. Affaires financières ;
9. Convention / contrats ;
10. Question diverse.

Soumis au vote

B. REGLEMENT DU C.A.

M. MINEUR présente le règlement du CA, ainsi qu'une modification (article 4) pour permettre dans l'avenir la possibilité de réaliser des votes en audio-conférence ou visio-conférence lorsque le contexte le nécessite

M. MINEUR soumet au vote le règlement ainsi modifié.

Soumis au vote

C. INSTALLATION DES CONSEILS ET COMMISSIONS

M. MINEUR présente les diverses commissions et leur constitution.

Soumis au vote

D. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

M. MINEUR présente, en l'expliquant, le rapport annuel sur le fonctionnement de l'établissement pour l'année scolaire 2019/2020.

Soumis au vote

E. DATES STAGE ELEVES DE 3^{EME}

Suite à la réunion du conseil pédagogique et de la commission permanente, M. Mineur informe les membres du conseil d'administration que la période d'observations en entreprise (conformément à l'article D332-14 du code de l'éducation), pour les élèves de troisième, se déroulera du mercredi 27 janvier 2021 au vendredi 29 janvier 2021. Cette période pourra être étendue sur la semaine (du lundi 25 janvier au vendredi 29 janvier 2021) pour les élèves avec un projet vers la voie professionnelle uniquement.

Pour cette année particulière, sur décision de M. Le Ministre, l'exécution de cette séquence d'observation est basée sur le volontariat de l'élève et de sa famille.

Soumis au vote

AFFAIRES FINANCIÈRES

1 / BUDGET 2021

A. CLE DE REPARTITION SRH

Pour une plus grande lisibilité du budget, l'ensemble des charges de viabilisation est répartie entre le service « administration logistique » et le service de restauration « SRH ».

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de déterminer la part de consommation du SRH et des autres bâtiments car des travaux sont toujours en cours. Mme BIQUET informe les membres du conseil qu'une de répartition est proposée par le conseil départemental pour la partie viabilisation du service de restauration. Elle est définie de la façon suivante :

Viabilisation du SRH = nombre de repas produits X 0,35 €

Le montant de la part viabilisation du SRH est égal à 21 879,90 € (62 514 repas à 0,35€).

M. Mineur soumet au vote cette proposition de répartition de la viabilisation.

Soumis au vote

B. TAUX DE P.C.C

Mme BIQUET informe que le taux de la Partie de Charge Commune (P.C.C) entre le service SRH et ALO est de 16% pour les élèves DP et 18% pour les commensaux. Ces pourcentages se calculent avec les recettes du service SRH. Celle-ci est répartie par la suite en viabilisation et sur les autres lignes de charge communes du SRH en crédit hors nourriture et du service ALO (ex : redevance ordures ménagères, produits d'entretien et fournitures, divers prestataires, contrat de maintenance, fournitures administratives papier, reprographie).

M. Mineur soumet au vote les taux de P.C.C.

Soumis au vote

C. DELEGATION DE SIGNATURE (EPA)

M. MINEUR lit et commente la proposition de l'acte : « *En application de l'article R 421-20 6°d du code de l'éducation, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement au titre de l'exercice budgétaire 2021 pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts et dont l'incidence financière est annuelle et n'excède pas les seuils de passation des marchés formalisés mentionnés à l'article R4224-1 du code de l'ordonnance de la commande publique (seuil actuellement fixé à 214 000 € hors taxe pour les marchés de fournitures et de services)* ».

Soumis au vote

D. BUDGET 2021

Mme BIQUET présente les dépenses et les recettes prévues pour l'année 2021.

M. MINEUR précise que la subvention de fonctionnement versée par le conseil départemental est identique à celle du budget 2020.

M. MINEUR soumet au vote ce budget prévisionnel.

Soumis au vote

2 / AFFAIRES FINANCIERES

A. BILAN VOYAGES ET SORTIES 2019/2020

Mme BIQUET présente les bilans des 3 sorties qui se sont déroulées durant l'année scolaire 2019-2020. Les autres sorties ont été annulées pour cause de confinement.

M. MINEUR demande aux membres du conseil d'administration d'approuver les résultats présentés.

Soumis au vote

B. LISTE DES ENTREPRISES QUI INTERVIENDRONT EN 2021

Mme BIQUET présente la liste des entreprises qui interviendront en 2021 dans le cadre de contrats de location ou des opérations de vérification et de maintenance.

Soumis au vote

C. TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Mme BIQUET présente les tarifs de restauration et d'hébergement de l'établissement fixés par le Conseil Départemental pour l'année scolaire 2020/2021 de la façon suivante :

Demi-pensionnaire au forfait 4 jours : 417,60 €

Élève externe : 3,45 € le repas

Commensaux dont indice inférieur à 465 : 2,95 € le repas

Commensaux dont indice supérieur à 465 : 4,25 € le repas

Élève école primaire hébergé au collège : 5,00 €

Élève de primaire hébergé avec fourniture de repas uniquement : 4,00 €

Adulte passager : 8,00€

Soumis au vote

D. TARIFS PRESTATIONS DE SERVICES

Mme BIQUET présente les tarifs prestation de service. M. MINEUR demande aux membres de valider ces tarifs pour l'année civile 2021 :

* Dégradation de matériel : prix coûtant de la remise en état ;

* Dégradation verre cassé : 1,50 €

* Dégradation assiette cassée : 3,00 €

* Dégradation coupelle à fromage cassée : 1,00 €

* Dégradation ramequin cassé : 3,00 €

* Dégradation bol cassé : 3,00 €

* Carte de cantine perdue ou cassée : 5,00 €

* CD des manuels scolaires : 5,00 €

* Livres détériorés : 13,00 €

* Livres perdus : prix coûtant

* Renouvellement des carnets de correspondance : 5,00 €

* Remboursement des frais postaux : prix coûtant

Soumis au vote

E. ACCEPTATION DES DONS DES ASSOCIATIONS

M. MINEUR demande au conseil d'administration de donner l'autorisation au chef d'établissement de pouvoir accepter les dons des associations pour financer les sorties et voyages scolaires.

Soumis au vote

F. CRITERES ET BAREMES D'ATTRIBUTION DES FONDS SOCIAUX

M. MINEUR présente le tableau d'attribution des fonds sociaux et le soumet au vote.

Soumis au vote

3 / CONVENTIONS

A. CONVENTION DE STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

M. MINEUR présente la convention qui sera signée entre le collège et les entreprises ou collectivités concernées par l'accueil des élèves de 3^{ème} (ou 4^{ème}) pour les séquences d'observation en milieu professionnel.

Une modification a été apportée concernant un protocole de communication sur les situations de cas positif Covid-19 ou de cas contact.

M. MINEUR demande, au conseil d'administration, de donner autorisation au chef d'établissement de signer cette convention.

Soumis au vote

B. CONVENTION INSTALLATIONS SPORTIVES AVEC LA CCAVM

M. MINEUR demande au conseil d'administration de lui donner l'autorisation de signer une convention pour l'utilisation du gymnase avec la CCAVM. Cela n'engendre pas d'incidences financières.

Soumis au vote

C. CONVENTION MGEN

M. MINEUR demande, au conseil d'administration, de donner autorisation au chef d'établissement de signer la convention pour la mise à disposition d'une exposition « Dessin pour la paix » avec la MGEN. Cette exposition sera présente dans nos locaux du 28 janvier au 15 février 2021. Les 13 affiches, qui composent cette exposition, changent au cours du temps pour coller au mieux à l'actualité. Cette année la thématique est « Tous migrants ! ».

Soumis au vote

D. CONVENTION AVEC LE BASSIN DE FORMATION

M. MINEUR explique que chaque établissement du département adhère à un bassin.

Le collège de Prauthoy adhère au bassin de formation Chaumont-Langres. Afin de faciliter le fonctionnement du bassin, dans le cadre des actions menées, chaque établissement versait une cotisation annuelle qui était fixée à 0.60 € par élève. Au regard du contexte sanitaire, les adhérents du bassin n'organiseront pas le traditionnel FORUM de la formation qui se déroulait à Nogent pour les élèves de 3^{ème}. Ils réfléchissent à une autre forme de communication.

Pour l'année 2021, la cotisation sera de 0 €, compte tenu de la situation financière confortable.

Soumis au vote

E. CONVENTION GRETA SUD CHAMPAGNE

M. Mineur présente la convention et les actions menées par le Greta SC. Il soumet aux membres l'autorisation de signature de cette convention.

Mme CARDOT, représentante des professeurs, demande si la convention précise de libérer les plateaux techniques pour la formation GRETA lors de la présence des collégiens ?

M. MINEUR répond que la priorité est donnée au déroulement des cours prévus pour toutes les classes du collège et donc que l'accueil des adultes se fera lors de la disponibilité des locaux comme les mercredis après-midis et durant les vacances scolaires.

Soumis au vote

F. CONCESSION DE LOGEMENT

Aujourd'hui, l'établissement possède deux logements (ils sont opérationnels depuis le 1^{er} août 2020) Deux personnels sont affectés dans l'établissement avec l'attribution d'un logement par nécessité de service. Il s'agit du chef d'établissement et de l'adjoint-gestionnaire.

A ce jour, un seul de ces deux personnels est titulaire dans l'établissement. Je vous propose donc la répartition suivante :

- 1 logement par NAS

- 1 logement disponible dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.

Soumis au vote

Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, M. MINEUR demande aux membres une prolongation de séance afin d'aborder les points prévus.

Soumis au vote

G. CONTRAT AVEC LA SOCIETE AM2D

M. MINEUR présente puis demande, au conseil d'administration, de donner autorisation au chef d'établissement de signer le contrat avec la société AM2D.

Soumis au vote

H. CONTRAT AVEC LA SOCIETE PITNEY BOWES

M. MINEUR présente la modification de la convention présentée au CA du 10/02/2020 et demande, au conseil d'administration, de donner autorisation au chef d'établissement de signer la convention.

Soumis au vote

I. CONTRAT AVEC LA SOCIETE CHAMPAGNE HYGIENE 5D

M. MINEUR présente puis demande, au conseil d'administration, de donner autorisation au chef d'établissement de signer le contrat avec la société.

Soumis au vote

J. CONVENTION AVEC LA SOCIETE CFC (CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE)

M. MINEUR présente puis demande, au conseil d'administration, de donner autorisation au chef d'établissement de signer le contrat avec la société.

Soumis au vote

K. CONTRAT AVEC LA SOCIETE PARISOT

M. MINEUR présente le contrat puis demande, au conseil d'administration, de donner autorisation au chef d'établissement de signer ce dernier.

Soumis au vote

L. CONVENTION AVEC LA SOCIETE AR TECHNOLOGIE

Mme BIQUET présente la convention puis demande, au conseil d'administration, de donner autorisation au chef d'établissement de signer cette dernière.

Soumis au vote

M. SORTIE A.P.P.N, VILLEGUSIEN LE LAC

Il est demandé au conseil d'administration de donner l'autorisation au chef d'établissement de signer les contrats et conventions liés à cette sortie, et d'accepter le versement des dons de la maison des collégiens.

La sortie à la base nautique de Villegusien, qui se déroulera du 14/06/2021 au 19/06/2021, concernera 69 élèves de 5^{ème} et 4 accompagnateurs.

Le principe de cette sortie a été voté à l'unanimité.

Soumis au vote

4 / QUESTIONS DIVERSES

M. MINEUR lit la question déposée conformément au règlement intérieur du C.A. :

« Des représentants des personnels souhaitent informer les parents et leurs collègues de l'évolution de la situation du service de restauration et envisager avec eux les suites à donner ; en effet, on constate toujours un déficit d'heures sur la fabrication des repas. »

20h08 Suspension de séance : M. Mineur demande une interruption de séance pour permettre aux différents représentants (collectivités, des personnels, des parents, des élèves) de préparer leur réponse.

20h40 Reprise de séance :

Les différents représentants présents ont décidé de s'organiser pour rédiger un courrier commun à destination de la collectivité de rattachement.

LA SEANCE EST LEVÉE A 20H44.